

Auteur CVPO, par Aron Pfammatter et Martin Lötscher
Objet Une meilleure coordination pour une protection des données plus efficace
Date 14.11.2019
Numéro 6.0110

C'est un problème connu: les communes et les citoyens attendent parfois des années avant d'obtenir des réponses du préposé à la protection des données, surtout dans le Haut-Valais. D'ailleurs, malgré ce qui avait été demandé par le Parlement et promis, le suppléant du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour le Haut-Valais n'a toujours pas été nommé. De l'autre côté, le préposé cantonal à la protection des données se plaint d'avoir trop de travail, notamment avec la loi sur la vidéosurveillance, et demande toujours plus d'argent pour effectuer son travail. La loi sur la vidéosurveillance n'a pas du tout été prise en main, alors que plusieurs cantons ont déjà effectué des travaux préparatoires ou des lois/règlements.

En matière de protection des données, beaucoup de choses ne diffèrent pas d'un canton à l'autre. Dans ce domaine, il serait donc judicieux que plusieurs cantons s'associent, plutôt que chaque canton mitonne sa petite soupe de son côté, ce qui coûte beaucoup. Dans ce contexte, il serait par exemple envisageable que le Valais romand se joigne aux cantons de Suisse romande, et que le Haut-Valais se rallie à certains cantons de Suisse allemande.

Cela permettrait d'économiser des ressources et de décharger le préposé à la protection des données pour qu'il puisse remplir les tâches qui sont spécifiques au canton. Surtout, cela permettrait de conseiller les communes et les citoyens.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié d'engager des négociations avec d'autres cantons pour mettre en place une collaboration intercantonale en matière de protection des données afin que certaines questions et certains problèmes puissent être traités de manière centralisée.